La Voix de l'Ain

AVIS IMPORTANT

Pour le département de l'Ain, le tarif des annonces légales est fixé par l'arrêté du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, à **0,189 €** du caractère et à un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitutions, modifications, de dissolution et liquidations, non dissolution ainsi que les procédures collectives et changement de nom patronymique.

Annonces administratives

Saint Trivier sur Moignans

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS

Avis d'enquête publique portant sur les projets de modifications n°2-3 et 4 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°2026/78 en date du 19/10/2026, la Maire de la commune de Saint-Trivier-sur-Moignans a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur les projets de modifications n°2-3 et 4 du Plan Local d'Urbanisme pour une durée de 30 jours consécutifs **du mardi 10 novembre 2026 à 9 h au mercredi 9 décembre 2026 à 11 h**.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, mardi 10 novembre 2026 à 9 h au mercredi 9 décembre 2026 à 11 h, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi et jeudi de 14 h à 17 h, le mercredi de 14 h à 18 h, et le mardi et vendredi de 8 h 30 à 12 h.
Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : **www.mairie-sainttriviersurmoignans.fr** rubrique «Enquête publique». Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, 1, Place de l'hôtel de ville, 01990 SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS, ou par mail à **secretariat@mairie-stm.fr**
Monsieur Michel PROTSENKO a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.
Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie :
- le mardi 10 novembre 2026 de 9 h à 11 h,
- le vendredi 20 novembre 2026 de 9 h à 11 h,
- et le mercredi 9 décembre 2026 de 9 h à 11 h.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La Maire,
Chrystèle CUENCA.
26191760

Confiez-nous vos annonces légales
La Voix de l'Ain
CONSEILS
DEVIS
ATTESTATION
04 74 23 80 70

PRÉFET DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

au titre de l'article L.181-10-1 du code de l'environnement
Demande d'autorisation environnementale présentée par la société TFM Collecte Centre, dont le siège social est situé allée des roseaux – Parc d'activités de Montfray - 01480 FAREINS en vue d'exploiter une installation de broyage de pneumatiques usagés sur son site existant situé allée des roseaux – Parc d'activités de Montfray à FAREINS

L'activité précitée répertoriée sous les rubriques n° 2791-1, 2663-2-b et 2714-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) est soumise au régime de l'autorisation au titre du code de l'environnement - Livre V - Titre 1er.
Une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) sur le projet susvisé, dispensé d'évaluation environnementale, d'une durée de trois mois aura lieu **du lundi 9 novembre 2026 à 8H00 au mercredi 10 février 2027 à 18H00 inclus.**
Elle sera conduite par M. Jean DUPONT, désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Gérard MAILLE, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier mis à la consultation du public est composé du dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la société TFM Collecte Centre, accompagné notamment d'une étude d'incidence environnementale. **En cours de consultation, s'ajouteront au dossier, le cas échéant, les informations complémentaires transmises par le pétitionnaire à la demande du préfet.**
Pendant la durée de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable :
- sur le site internet dédié à la consultation, accessible à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/7752/**
- sur support «papier» à la mairie de FAREINS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (sauf jours fériés), ainsi qu'à la préfecture de l'Ain, bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées, sur demande préalable adressée à **pref-environnement@ain.gouv.fr**

Pendant la durée de la consultation, toute personne pourra formuler des observations et propositions :
- sur le registre dématérialisé disponible sur le site dédié à la consultation mentionné ci-dessus,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **consultation-du-public-7752@registre-dematerialise.fr**
- par courrier postal adressé à la préfecture de l'Ain, Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées, à l'attention de M. Jean DUPONT - commissaire enquêteur (réf. ICPE/TFM Collecte/VM), 45 avenue Alsace Lorraine, 01012 BOURG-EN-BRESSE Cedex.

Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de la consultation, soit au plus tard le mercredi 10 février 2027 à 18H00.
Les observations et propositions du public, adressées par voie postale, ou par tout autre moyen que par voie électronique, sont consignées par le commissaire enquêteur, sur le site internet dédié à la consultation, mentionné ci-dessus.
Tout au long de la consultation, seront rendus public sur ce site internet les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, ou à défaut l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis. Seront également rendues publiques les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.
Le commissaire enquêteur organisera deux réunions publiques en présence du pétitionnaire, à la salle du Conseil municipal, dans les locaux de la mairie de FAREINS :
Réunion d'ouverture : le vendredi 20 novembre 2026 de 17H00 à 19H00
Réunion de clôture : le mercredi 3 février 2027 de 17H00 à 19H00
Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie de FAREINS le mercredi 13 janvier 2027, de 16H00 à 18H00 durant laquelle le public pourra communiquer ses observations et propositions.
Des questions pourront être adressées au commissaire enquêteur via le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à la consultation.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet dédié à la consultation mentionné ci-dessus, au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette consultation est une autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour prendre la décision.

26191669

Saint Trivier sur Moignans

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS

Avis d'enquête publique portant sur le projet de mise à jour du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de zonage d'assainissement des eaux pluviales

Par arrêté n°2026/74 en date du 28/09/2026, la Maire de la commune de Saint-Trivier-sur-Moignans a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de mise à jour du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de zonage d'assainissement des eaux pluviales **pour une durée de 15 jours consécutifs du lundi 19 octobre 2026 à 14 h au lundi 2 novembre 2026 à 17 h.**
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, **du lundi 19 octobre 2026 à 14 h 00 au lundi 2 novembre 2026 à 17 h 00**, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi et jeudi de 14 h à 17 h, le mercredi de 14 h à 18 h, et le mardi et vendredi de 8 h 30 à 12 h.
Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : **www.mairie-sainttriviersurmoignans.fr** rubrique «Enquête publique».
Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, 1, Place de l'hôtel de ville, 01990 SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS, ou par mail à **secretariat@mairie-stm.fr**
Monsieur Michel PROTSENKO a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.
Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie :
- le lundi 19 octobre 2026 de 14 h à 17 h,
- le mercredi 21 octobre 2026 de 14 h à 16 h,
- et le vendredi 30 octobre 2026 de 9 h à 11 h.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Saint-Trivier-sur-Moignans, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La Maire, Chrystèle CUENCA.
26190414

La Voix de l'Ain
LISEZ, CLIQUEZ SUR
WWW.LAVOIXDELAIN.FR

PRÉFET DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application de l'article L.181-10 du Code de l'environnement

Par arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2026, a été décidée **l'ouverture d'une enquête publique unique du 19 octobre 2026 à 8h30 au 20 novembre 2026 à 12h00, sur le territoire de la commune de LOYETTES concernant :**
- la demande d'autorisation environnementale pour poursuivre et étendre l'exploitation d'une carrière alluvionnaire en eau, d'une installation de traitement et d'une station de transit de matériaux situées sur le territoire de la commune LOYETTES, présentée par la SAS NEXSTONE, dont le siège social est situé 1 Rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris
- une déclaration de projet pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Loyettes afin de permettre la réalisation du projet au titre du code de l'urbanisme, présentée par la commune de Loyettes.

Mme Claire MORAND, Ingénieure, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Mme Laurence LEMAITRE en qualité de commissaire-enquêteur suppléante.
La commissaire-enquêteur recevra les observations et les propositions du public à LOYETTES, où elle effectuera des permanences à la Salle des mariages de la mairie :
- le vendredi 23 octobre de 10h00 à 12h00
- le jeudi 5 novembre de 16h30 à 18h30
- le vendredi 20 novembre de 10h à 12h

Les pièces des dossiers, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale accompagné du mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale, sont mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :
- en mairie de LOYETTES aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés), en versions papier et informatique,
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique unique, à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/5900/**
- sur un poste informatique disponible au bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), sur rendez-vous.

Un registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par la commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations et les propositions des parties intéressées, restera déposé en mairie de LOYETTES pendant la durée de l'enquête et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).
Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/5900/**
Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : **enquete-publique-5900@registre-dematerialise.fr**
Les observations et les propositions du public transmises par voie électronique pendant la durée de l'enquête publique, seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé **https://www.registre-dematerialise.fr/5900/**
Les observations et les propositions des parties intéressées peuvent également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de LOYETTES, pendant toute la durée de l'enquête. Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de l'enquête publique, soit le 20 novembre 2026 à 12h00.
Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire-enquêteur lors des permanences, seront tenues à la disposition du public en mairie de LOYETTES et seront intégrées au registre de l'enquête publique dans les meilleurs délais du 19 octobre au 20 novembre 2026 inclus.
Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain.
Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact auprès du responsable de projet de la SAS NEXSTONE, Monsieur LESBATS Tom à l'adresse suivante : tom.lesbats@colas.com et au numéro de téléphone : 06.60.28.84.75
A l'issue de la procédure :
- le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour statuer sur les demandes d'autorisation environnementale (décision d'autorisation assortie de prescription ou refus)
- le conseil municipal de LOYETTES se prononcera par délibération sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfecture ou en mairie de LOYETTES du rapport unique et des conclusions du commissaire-enquêteur au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces éléments feront également l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet dédié à la consultation et sur le site internet de la préfecture pendant un an.

26190151

La Voix de l'Ain

LA VOIX DE L'AIN est un hebdomadaire édité par la SAS H.C.R.
Siège social : 18 bis, rue Lalande - 01003 Bourg-en-Bresse - Tél. 04 74 23 80 50
www.lavoixdelain.fr - courriel : redaction@voixdelain.fr

Associé	**SOGEMEDIA**
	Président
	Jean-Pierre de Kerraoul, Directeur général
Directeur	**Nicolas BERNARD**
Rédactrice en chef	**Corinne GARAY**
Publicité locale	**Tél. 04 74 23 80 77 - publicite@voixdelain.fr**
Publicité nationale	**Espace PHR, 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris - Tél. 01 45 23 98 00**
Abonnement 1 an	**Papier 90€**
Commission paritaire	**0927 C 79933**

PEFC 10-31-2589

ISSN : Éd. A - 2553-9477 / Éd. B - 2553-937 / Éd. C - 2554-0920 / Éd. D - 2554-0939 / Éd. E - 2742-3050 / Éd. F - 2780-3554
Impression édition Bresse : **Digitaprint**
Origine du papier : France
Taux de fibres recyclées ; 100% Ecolabel européen du fournisseur sur ce papier n° FI/37/001 - PTot 0,011 kg/t
Impression autres éditions : **DIGITAPRINT - AVESNE-SUR-HELPE**
Origine du papier : France/Norvège - Certification papier produit à partir de fibres IFCGD - Ptot 0,022
(Issus de Forêts Certifiées Gérées Durablement)